

DÉPARTEMENT DE

MEURTHE-ET-MOSELLE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE DOMGERMAIN

Séance ordinaire du 04/03/2026

L'an deux mil vingt-six, le quatre mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Géraldine DEBONNET, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 11

Absents : 2

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme DEBONNET Géraldine, M. GEORGE Yvan, Mme WIOLAND Nathalie-Marie, M. FRANCESCHI Alain, Mme MARC Françoise, Mme MULLER Marianne, M. VERGNE Alain, M. CHANDY Alain, M. LABRIET Daniel, Mme MARIOTTE Béatrice, Mme BEAUX Caroline

Procurations :

M. CHARTREUX Fabrice donne pouvoir à M. FRANCESCHI Alain

Etai(ent) absent(s) :

M. SEVRIN Charlie

Etai(ent) excusé(s) :

M. CHARTREUX Fabrice

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme MARIOTTE Béatrice

Date de convocation
27/02/2026

2026-01: DESIGNATION D'UN PRESIDENT D'ASSEMBLEE POUR LE VOTE DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

et publication du :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-14,

Vu l'arrêt du Conseil d'Etat du 22 mars 1996 « Commune de Puymiroir »,

Vu l'arrêt du Conseil d'Etat du 28 juillet 1999 « Commune de Cugneaux »,

Afin de respecter les règles de forme, et ce, conformément aux dispositions de l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présidence de l'assemblée pendant le vote des Comptes Financiers Uniques, et avant que ne s'engagent les débats, doit être distinct de la présidence en exercice.

En effet, « le conseil municipal est présidé par le maire et, à défaut, par celui qui le remplace. Dans les séances où le Compte Financier Unique (CFU) du maire est débattu, le conseil municipal élit son Président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote. »

Madame le Maire propose au conseil municipal de désigner comme Président ad hoc de l'assemblée, M. Yvan GEORGE, 1^{er} Adjoint, pour le vote des Comptes Financiers Uniques 2025 de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

- Désigne comme Président ad hoc de l'assemblée, M. Yvan GEORGE, 1^{er} Adjoint, pour le vote des Comptes Financiers Uniques de la commune.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à DOMGERMAIN

Le Maire,
Géraldine DEBONNET

La secrétaire de séance,
Béatrice MARIOTTE

DEPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE DOMGERMAIN

Séance ordinaire du 04/03/2026

L'an deux mil vingt-six, le quatre mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Président, Yvan GEORGE.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 10

Absents : 2

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

M. GEORGE Yvan, Mme WIOLAND Nathalie-Marie, M. FRANCESCHI Alain,
Mme MARC Françoise, Mme MULLER Marianne, M. CHANDY Alain, M.
LABRIET Daniel, Mme MARIOTTE Béatrice, Mme BEAUX Caroline, M.
VERGNE Alain

Procuration(s) :

M. CHARTREUX Fabrice donne pouvoir à M. FRANCESCHI Alain

Etai(ent) absent(s) :

M. SEVRIN Charlie

Etai(ent) excusé(s) :

M. CHARTREUX Fabrice

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme MARIOTTE Béatrice

Date de convocation
27/02/2026

2026-02: VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 BUDGET PRINCIPAL

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

et publication du :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure totalement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Sous la présidence de M. Yvan GEORGE, 1^{er} Adjoint, le Conseil Municipal examine le Compte Financier Unique 2025 qui s'établit ainsi :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 723 029.66 €

Recettes : 736 178.68 €

Résultat de l'exercice : + 13 149.02 €

Résultat reporté 2024 : + 693 203.03 €

Résultat cumulé : + 706 352.05 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 713 310.66 €

Recettes : 243 758.59 €

Résultat de l'exercice : - 469 552.07 €

Résultat reporté 2024 : + 154 520.15 €

Résultat cumulé : - 315 031.92 €

Restes à réaliser en section d'investissement :

Dépenses : 12 775.00 €

Recettes : 180 916.10 €

Hors de la présence de Mme Géraldine DEBONNET, Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

- Approuve le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget principal.
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à DOMGERMAIN

Le Président,
Yvan GEORGE

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over a circular blue official stamp of the Commune de Domgermain.

La secrétaire de séance,
Béatrice MARIOTTE

A handwritten signature in black ink, written over a circular blue official stamp of the Commune de Domgermain.

DEPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE DOMGERMAIN

Séance ordinaire du 04/03/2026

L'an deux mil vingt-six, le quatre mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Président, Yvan GEORGE.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 10

Absents : 2

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

M. GEORGE Yvan, Mme WIOLAND Nathalie-Marie, M. FRANCESCHI Alain, Mme MARC Françoise, Mme MULLER Marianne, M. CHANDY Alain, M. LABRIET Daniel, Mme MARIOTTE Béatrice, Mme BEAUX Caroline, M. VERGNE Alain

Procuration(s) :

M. CHARTREUX Fabrice donne pouvoir à M. FRANCESCHI Alain

Etai(ent) absent(s) :

M. SEVRIN Charlie

Etai(ent) excusé(s) :

M. CHARTREUX Fabrice

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MARIOTTE Béatrice

Date de convocation
27/02/2026

2026-03: VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

et publication du :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure totalement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Sous la présidence de M. Yvan GEORGE, 1^{er} Adjoint, le Conseil Municipal examine le Compte Financier Unique 2025 qui s'établit ainsi :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 10 233.88 €

Recettes : 40 471.59 €

Résultat de l'exercice : + 30 237.71 €

Résultat reporté 2024 : + 33 533.28 €

Résultat cumulé : + 63 770.99 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 22 458.34 €

Recettes : 22 034.46 €

Résultat de l'exercice : - 423.88 €

Résultat reporté 2024 : - 22 034.46 €

Résultat cumulé : - 22 458.34 €

Hors de la présence de Mme Géraldine DEBONNET, Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

- Approuve le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget annexe de la maison de santé pluridisciplinaire.
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Fait à DOMGERMAIN

Le Président,
Yvan GEORGE

A large, stylized black ink signature of Yvan GEORGE, written over a circular blue official stamp of the Commune de Domgermain.

La secrétaire de séance,
Béatrice MARIOTTE

A smaller, cursive black ink signature of Béatrice MARIOTTE.

DEPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE DOMGERMAIN

Séance ordinaire du 04/03/2026

L'an deux mil vingt-six, le quatre mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Géraldine DEBONNET.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 11

Absents : 2

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme DEBONNET Géraldine, M. GEORGE Yvan, Mme WIOLAND Nathalie-Marie, M. FRANCESCHI Alain, Mme MARC Françoise, Mme MULLER Marianne, M. VERGNE Alain, M. CHANDY Alain, M. LABRIET Daniel, Mme MARIOTTE Béatrice, Mme BEAUX Caroline

Procurator(s) :

M. CHARTREUX Fabrice donne pouvoir à M. FRANCESCHI Alain

Etai(ent) absent(s) :

M. SEVRIN Charlie

Etai(ent) excusé(s) :

M. CHARTREUX Fabrice

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme MARIOTTE Béatrice

Date de convocation
27/02/2026

Date d'affichage
.././....

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

et publication du :

2026-04: AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET PRINCIPAL

Considérant que le vote du Compte Financier Unique du budget principal de l'exercice 2025 n'a appelé aucune observation des Conseillers Municipaux, Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître :

Section de fonctionnement :

- Un résultat antérieur de : + 693 203.03 €
- Un résultat de l'exercice de : + 13 149.02 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 706 352.05 €

Section d'investissement :

- Un résultat antérieur de : + 154 520.15 €
- Un résultat de l'exercice de : - 469 552.07 €

Soit un déficit d'investissement cumulé de : 315 031.92 €

- Des restes à réaliser en dépenses de : 12 775.00 €
- Des restes à réaliser en recettes de : 180 916.10 €

Soit un besoin de financement de 146 890.82 €

Le résultat d'investissement fait ressortir un besoin de financement. Il est donc nécessaire d'affecter en investissement une partie du résultat de la section de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

- Décide d'affecter les résultats comme suit :

- Affectation en réserve au compte 1068 : 146 890.82 €
- Résultat reporté en fonctionnement (002) : + 559 461.23 €
- Résultat d'investissement reporté (001) : - 315 031.92 €

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Fait à DOMGERMAIN

Le Maire,
Géraldine DEBONNET



La secrétaire de séance,
Béatrice MARIOTTE



DEPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE DOMGERMAIN

Séance ordinaire du 04/03/2026

L'an deux mil vingt-six, le quatre mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Géraldine DEBONNET.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 11

Absents : 2

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme DEBONNET Géraldine, M. GEORGE Yvan, Mme WIOLAND Nathalie-Marie, M. FRANCESCHI Alain, Mme MARC Françoise, Mme MULLER Marianne, M. VERGNE Alain, M. CHANDY Alain, M. LABRIET Daniel, Mme MARIOTTE Béatrice, Mme BEAUX Caroline

Procuration(s) :

M. CHARTREUX Fabrice donne pouvoir à M. FRANCESCHI Alain

Etai(ent) absent(s) :

M. SEVRIN Charlie

Etai(ent) excusé(s) :

M. CHARTREUX Fabrice

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme MARIOTTE Béatrice

Date de convocation
27/02/2026

2026-05: AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET ANNEXE DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

Date d'affichage
.././....

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

et publication du :

Considérant que le vote du Compte Financier Unique du budget annexe de la maison de santé pluridisciplinaire de l'exercice 2025 n'a appelé aucune observation des Conseillers Municipaux,

Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître :

Section de fonctionnement :

- Un résultat antérieur de : + 33 533.28 €
- Un résultat de l'exercice de : + 30 237.71 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 63 770.99 €

Section d'investissement :

- Un résultat antérieur de : - 22 034.46 €
- Un résultat de l'exercice de : - 423.88 €

Soit un déficit d'investissement cumulé de : 22 458.34 €

Soit un besoin de financement de : 22 458.34 €

Le résultat d'investissement fait ressortir un besoin de financement. Il est donc nécessaire d'affecter en investissement une partie du résultat de la section de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

- Décide d'affecter les résultats comme suit :

- Affectation en réserve au compte 1068 : 22 458.34 €
- Résultat reporté en fonctionnement (002) : + 41 312.65 €
- Résultat d'investissement reporté (001) : - 22 458.34 €

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Fait à DOMGERMAIN

Le Maire,
Géraldine DEBONNET



La secrétaire de séance,
Béatrice MARIOTTE



DEPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE DOMGERMAIN

Séance ordinaire du 04/03/2026

L'an deux mil vingt-six, le quatre mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Géraldine DEBONNET.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 11

Absents : 2

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme DEBONNET Géraldine, M. GEORGE Yvan, Mme WIOLAND Nathalie-Marie, M. FRANCESCHI Alain, Mme MARC Françoise, Mme MULLER Marianne, M. VERGNE Alain, M. CHANDY Alain, M. LABRIET Daniel, Mme MARIOTTE Béatrice, Mme BEAUX Caroline

Procuration(s) :

M. CHARTREUX Fabrice donne pouvoir à M. FRANCESCHI Alain

Etai(ent) absent(s) :

M. SEVRIN Charlie

Etai(ent) excusé(s) :

M. CHARTREUX Fabrice

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme MARIOTTE Béatrice

Date de convocation
27/02/2026

Date d'affichage
.././....

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

et publication du :

2026-06: VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES DIRECTES

Madame le Maire précise que nous ne sommes pas en possession de l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles. Il est cependant tout à fait possible de voter les taux des taxes fiscales en nous basant sur les bases effectives de 2025. Etant entendu que le produit fiscal attendu est toujours voté sur les bases prévisionnelles.

Le taux de la taxe d'habitation est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal la reconduction des taux de taxes fiscales 2025 pour un produit fiscal attendu tel que suit :

	Bases prévisionnelles 2026	Taux 2026	Produit fiscal attendu
taxe d'habitation	71 846	13.36	9 598
Taxe foncière (bâti)	961 231	32.72	314 515
Taxe foncière (non bâti)	28 586	30.96	8 850
Total			332 963

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

- Décide de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2026 comme suit :

-Taxe d'habitation :	13.36 %
-Taxe foncière sur les propriétés bâties :	32.72 %
-Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	30.96 %

- Précise que Madame le Maire est chargée de notifier cette décision aux services préfectoraux et à la direction départementale des finances publiques.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à DOMGERMAIN

Le Maire,
Géraldine DEBONNET



La secrétaire de séance,
Béatrice MARIOTTE



DEPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE DOMGERMAIN

Séance ordinaire du 04/03/2026

L'an deux mil vingt-six, le quatre mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Géraldine DEBONNET.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 11

Absents : 2

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme DEBONNET Géraldine, M. GEORGE Yvan, Mme WIOLAND Nathalie-Marie, M. FRANCESCHI Alain, Mme MARC Françoise, Mme MULLER Marianne, M. VERGNE Alain, M. CHANDY Alain, M. LABRIET Daniel, Mme MARIOTTE Béatrice, Mme BEAUX Caroline

Procuration(s) :

M. CHARTREUX Fabrice donne pouvoir à M. FRANCESCHI Alain

Etai(ent) absent(s) :

M. SEVRIN Charlie

Etai(ent) excusé(s) :

M. CHARTREUX Fabrice

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme MARIOTTE Béatrice

Date de convocation
27/02/2026

2026-07: TAUX DE FONGIBILITE DES CREDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT BUDGET PRINCIPAL

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

et publication du :

Madame le Maire informe le conseil Municipal que la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si le Conseil Municipal l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle permet notamment d'amender, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, le Maire est tenu d'informer le Conseil Municipal des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

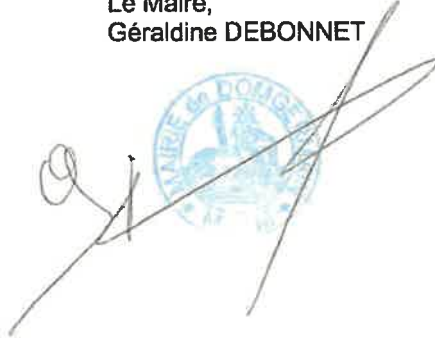
- Autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget concernant

le budget principal.

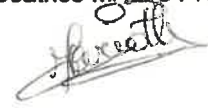
- Autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Fait à DOMGERMAIN

Le Maire,
Géraldine DEBONNET



La secrétaire de séance,
Béatrice MARIOTTE



DEPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE DOMGERMAIN

Séance ordinaire du 04/03/2026

L'an deux mil vingt-six, le quatre mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Géraldine DEBONNET.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 11

Absents : 2

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme DEBONNET Géraldine, M. GEORGE Yvan, Mme WIOLAND Nathalie-Marie, M. FRANCESCHI Alain, Mme MARC Françoise, Mme MULLER Marianne, M. VERGNE Alain, M. CHANDY Alain, M. LABRIET Daniel, Mme MARIOTTE Béatrice, Mme BEAUX Caroline

Procuration(s) :

M. CHARTREUX Fabrice donne pouvoir à M. FRANCESCHI Alain

Etai(ent) absent(s) :

M. SEVRIN Charlie

Etai(ent) excusé(s) :

M. CHARTREUX Fabrice

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme MARIOTTE Béatrice

Date de convocation
27/02/2026

2026-08: TAUX DE FONGIBILITE DES CREDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

et publication du :

Madame le Maire informe le conseil Municipal que la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si le Conseil Municipal l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle permet notamment d'amender, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, le Maire est tenu d'informer le Conseil Municipal des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

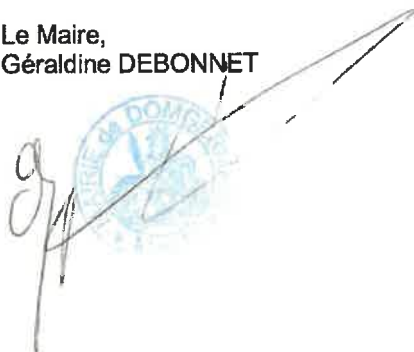
- Autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget concernant

le budget annexe de la maison de santé pluridisciplinaire.

- **Autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.**

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Fait à DOMGERMAIN**

**Le Maire,
Géraldine DEBONNET**



**La secrétaire de séance,
Béatrice MARIOTTE**



DEPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE DOMGERMAIN

Séance ordinaire du 04/03/2026

L'an deux mil vingt-six, le quatre mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Géraldine DEBONNET.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 11

Absents : 2

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme DEBONNET Géraldine, M. GEORGE Yvan, Mme WIOLAND Nathalie-Marie, M. FRANCESCHI Alain, Mme MARC Françoise, Mme MULLER Marianne, M. VERGNE Alain, M. CHANDY Alain, M. LABRIET Daniel, Mme MARIOTTE Béatrice, Mme BEAUX Caroline

Procuration(s) :

M. CHARTREUX Fabrice donne pouvoir à M. FRANCESCHI Alain

Etai(ent) absent(s) :

M. SEVRIN Charlie

Etai(ent) excusé(s) :

M. CHARTREUX Fabrice

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme MARIOTTE Béatrice

Date de convocation
27/02/2026

2026-09: VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 BUDGET PRINCIPAL

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

et publication du :

Vu le budget primitif 2026 présenté par Madame le Maire,

Entendu les précisions données par Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Approuve le budget 2026 arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT :

- o Dépenses : 1 328 969.42 €
- o Recettes : 1 328 969.42 €

INVESTISSEMENT :

- o Dépenses : 749 506.74 €
- o Recettes : 749 506.74 €

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Fait à DOMGERMAIN

Le Maire,
Géraldine DEBONNET

La secrétaire de séance,
Béatrice MARIOTTE



DEPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE DOMGERMAIN

Séance ordinaire du 04/03/2026

L'an deux mil vingt-six, le quatre mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Géraldine DEBONNET.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 11

Absents : 2

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme DEBONNET Géraldine, M. GEORGE Yvan, Mme WIOLAND Nathalie-Marie, M. FRANCESCHI Alain, Mme MARC Françoise, Mme MULLER Marianne, M. VERGNE Alain, M. CHANDY Alain, M. LABRIET Daniel, Mme MARIOTTE Béatrice, Mme BEAUX Caroline

Procuratior(s) :

M. CHARTREUX Fabrice donne pouvoir à M. FRANCESCHI Alain

Etai(ent) absent(s) :

M. SEVRIN Charlie

Etai(ent) excusé(s) :

M. CHARTREUX Fabrice

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme MARIOTTE Béatrice

Date de convocation
27/02/2026

2026-10: VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET ANNEXE DE LA MAISON DE SANTE

Date d'affichage

Vu le budget primitif 2026 présenté par Madame le Maire,
Entendu les précisions données par Madame le Maire,

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

- Approuve le budget 2026 arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT :

- o Dépenses : 81 952.65 €
- o Recettes : 81 952.65 €

INVESTISSEMENT :

- o Dépenses : 88 050.99 €
- o Recettes : 88 050.99 €

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Fait à DOMGERMAIN

Le Maire,
Géraldine DEBONNET

La secrétaire de séance,
Béatrice MARIOTTE

DEPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE DOMGERMAIN

Séance ordinaire du 04/03/2026

L'an deux mil vingt-six, le quatre mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Géraldine DEBONNET.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 11

Absents : 2

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme DEBONNET Géraldine, M. GEORGE Yvan, Mme WIOLAND Nathalie-Marie, M. FRANCESCHI Alain, Mme MARC Françoise, Mme MULLER Marianne, M. VERGNE Alain, M. CHANDY Alain, M. LABRIET Daniel, Mme MARIOTTE Béatrice, Mme BEAUX Caroline

Procurations(s) :

M. CHARTREUX Fabrice donne pouvoir à M. FRANCESCHI Alain

Etai(ent) absent(s) :

M. SEVRIN Charlie

Etai(ent) excusé(s) :

M. CHARTREUX Fabrice

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme MARIOTTE Béatrice

Date de convocation
27/02/2026

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

et publication du :

2026-11: REGLEMENT AFFOUAGES

Vu la proposition de la commission BOIS sur le règlement concernant les affouages annexé à la présente délibération,

Après exposé de Monsieur Alain CHANDY,

Madame le Maire propose d'approuver le règlement des affouages 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- Approuve le règlement des affouages

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Fait à DOMGERMAIN

Le Maire,
Géraldine DEBONNET

La secrétaire de séance,
Béatrice MARIOTTE



DEPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE DOMGERMAIN

Séance ordinaire du 04/03/2026

L'an deux mil vingt-six, le quatre mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Géraldine DEBONNET.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 11

Absents : 2

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme DEBONNET Géraldine, M. GEORGE Yvan, Mme WIOLAND Nathalie-Marie, M. FRANCESCHI Alain, Mme MARC Françoise, Mme MULLER Marianne, M. VERGNE Alain, M. CHANDY Alain, M. LABRIET Daniel, Mme MARIOTTE Béatrice, Mme BEAUX Caroline

Procuratior(s) :

M. CHARTREUX Fabrice donne pouvoir à M. FRANCESCHI Alain

Etai(ent) absent(s) :

M. SEVRIN Charlie

Etai(ent) excusé(s) :

M. CHARTREUX Fabrice

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme MARIOTTE Béatrice

Date de convocation
27/02/2026

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

et publication du :

2026-12: TARIF AFFOUAGE

Madame le Maire qu'il convient de fixer le tarif des affouages. Les affouages sont délivrés sur pied et facturés au stère. Le prix du stère est donc assujéti à TVA de 20 %.

Monsieur CHANDY propose de fixer le prix du stère à 9.30 € H.T. auquel s'ajoute une TVA de 20%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, l'unanimité :

- Fixe le prix du stère à 9.30 € H.T.
- Précise que les crédits attendus des affouages sont inscrits au budget 2026.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Fait à DOMGERMAIN

Le Maire,
Géraldine DEBONNET



La secrétaire de séance,
Béatrice MARIOTTE



ARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE DOMGERMAIN

Séance ordinaire du 04/03/2026

L'an deux mil vingt-six, le quatre mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Géraldine DEBONNET.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 11

Absents : 2

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme DEBONNET Géraldine, M. GEORGE Yvan, Mme WIOLAND Nathalie-Marie, M. FRANCESCHI Alain, Mme MARC Françoise, Mme MULLER Marianne, M. VERGNE Alain, M. CHANDY Alain, M. LABRIET Daniel, Mme MARIOTTE Béatrice, Mme BEAUX Caroline

Procuration(s) :

M. CHARTREUX Fabrice donne pouvoir à M. FRANCESCHI Alain

Etai(ent) absent(s) :

M. SEVRIN Charlie

Etai(ent) excusé(s) :

M. CHARTREUX Fabrice

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme MARIOTTE Béatrice

Date de convocation
27/02/2026

2026-13: CONVENTION DE SERVITUDES ENEDIS

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

et publication du :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Domgermain a été saisie par ENEDIS, dans le cadre du projet de raccordement individuel conso HTA Communauté de Communes Terres toulouses, d'une demande de convention de servitudes sur la parcelle ZC 0090. Cette servitude vise à permettre à ENEDIS d'implanter 3 canalisations souterraines et leurs accessoires dans une bande de 3 mètres de large sur une longueur totale d'environ 26 mètres.

Cette convention de servitude intègre également la possibilité pour ENEDIS d'effectuer tout travaux d'enlèvement, élagage, abattage ou dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages mais également de confier ces travaux à la commune de Domgermain, si celle-ci le demande, sous réserve du respect de la réglementation en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention de servitudes susvisée
- Autorise Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant et à accomplir toutes les formalités nécessaires, les frais de constitution des servitudes légales et autres frais inhérents restant à la charge exclusive d'ENEDIS

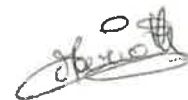
Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à DOMGERMAIN

Le Maire,
Géraldine DEBONNET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. Debonnet', is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE DOMGERMAIN' and a central emblem.

La secrétaire de séance,
Béatrice MARIOTTE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. Mariotte', is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE DOMGERMAIN' and a central emblem.

ARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE DOMGERMAIN

Séance ordinaire du 04/03/2026

L'an deux mil vingt-six, le quatre mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Géraldine DEBONNET.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 11

Absents : 2

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme DEBONNET Géraldine, M. GEORGE Yvan, Mme WIOLAND Nathalie-Marie, M. FRANCESCHI Alain, Mme MARC Françoise, Mme MULLER Marianne, M. VERGNE Alain, M. CHANDY Alain, M. LABRIET Daniel, Mme MARIOTTE Béatrice, Mme BEAUX Caroline

Procuratior(s) :

M. CHARTREUX Fabrice donne pouvoir à M. FRANCESCHI Alain

Etal(ent) absent(s) :

M. SEVRIN Charlie

Etai(ent) excusé(s) :

M. CHARTREUX Fabrice

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme MARIOTTE Béatrice

Date de convocation
27/02/2026

2026-14: CONVENTION DE SERVITUDES ENEDIS

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

et publication du :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Domgermain a été saisie par ENEDIS, dans le cadre du projet de raccordement individuel conso HTA Communauté de Communes Terres toulouses, d'une demande de convention de servitudes sur les parcelles ZC 0019, ZC 0020, ZC 0084, ZC 0099, ZC 0100 et ZC 0007. Ces servitudes visent à permettre à ENEDIS d'implanter 3 canalisations souterraines et leurs accessoires dans une bande de 3 mètres de large sur une longueur totale d'environ 828 mètres.

Cette convention de servitudes intègre également la possibilité pour ENEDIS d'effectuer tout travaux d'enlèvement, élagage, abattage ou dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages mais également de confier ces travaux à la commune de Domgermain, si celle-ci le demande, sous réserve du respect de la réglementation en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention de servitudes susvisée
- Autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant et à accomplir toutes les formalités nécessaires, les frais de constitution des servitudes légales et autres frais inhérents restant à la charge exclusive d'ENEDIS

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à DOMGERMAIN

Le Maire,
Géraldine DEBONNET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. Debonnet', is written over a blue circular official stamp. The stamp contains text that is partially obscured but appears to be 'DOMGERMAIN'. The signature is written in a cursive style.

La secrétaire de séance,
Béatrice MARIOTTE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. Mariotte', is written in a cursive style.

DEPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE DOMGERMAIN

Séance ordinaire du 04/03/2026

L'an deux mil vingt-six, le quatre mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Géraldine DEBONNET.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 11

Absents : 2

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 5

Contre : 0

Abstentions : 7

Etalent présents :

Mme DEBONNET Géraldine, M. GEORGE Yvan, Mme WIOLAND Nathalie-Marie, M. FRANCESCHI Alain, Mme MARC Françoise, Mme MULLER Marianne, M. VERGNE Alain, M. CHANDY Alain, M. LABRIET Daniel, Mme MARIOTTE Béatrice, Mme BEAUX Caroline

Procurat(s) :

M. CHARTREUX Fabrice donne pouvoir à M. FRANCESCHI Alain

Etal(ent) absent(s) :

M. SEVRIN Charlie

Etal(ent) excusé(s) :

M. CHARTREUX Fabrice

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme MARIOTTE Béatrice

Date de convocation
27/02/2026

2026-15: CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN ASSISTANT DE PREVENTION DU SYNDICAT MIXTE DU GRAND TOULOIS

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

et publication du :

Le Syndicat Mixte du Grand Toulous (SMGT) propose aux collectivités du territoire la mise à disposition d'un agent pour exercer les fonctions d'Assistant de Prévention pour une quotité de travail à définir avec chaque collectivité. Pour la commune, ce temps de travail est estimé à 25 heures pour l'année 2026. La mission d'un assistant de prévention consiste à assister et conseiller l'autorité territoriale dans la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail visant à :

- Prévenir les risques susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des agents,
- Améliorer l'organisation et l'environnement du travail en adaptant les conditions de travail,
- Faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre,
- Veiller à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires prises en termes de prévention et de sécurité ainsi qu'à la bonne tenue des registres de sécurité dans tous les services.

L'assistant de prévention accompagne la collectivité pour la mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels et la mise en place du programme annuel de prévention et d'amélioration des conditions de travail.

Il aura, par ailleurs, des missions propres qui consisteront en :

- La rédaction d'un rapport dans l'année,
- La mise en place et le suivi des registres d'hygiène et sécurité,
- La participation aux réunions de comité de pilotage prévention dans la collectivité,
- Des visites de sites.

Le coût horaire de la mise à disposition de l'assistant de prévention est fixé et actualisé par délibération du comité syndical. Il s'élève, à la date de signature de la convention, à 30 € / heure.

La facturation sera établie selon le temps de travail réellement effectué par l'agent pour accomplir les tâches prévues dans le cadre de sa mise à disposition de la commune de Domgermain.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Sollicite le SMGT pour la mise à disposition d'un assistant de prévention pour conseiller la commune de Domgermain dans la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail, et en particulier la mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels et la mise en place du programme annuel de prévention et d'amélioration des conditions de travail.
- Accepte les termes de la convention, avec une mise à disposition pour un coût de 30 € / heure et un volume horaire estimé à 25 heures pour l'année 2026
- Autorise le Maire à signer la convention ci-jointe avec le SMGT et tout document découlant de ces décisions

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à DOMGERMAIN

Le Maire,
Géraldine DEBONNET

La secrétaire de séance,
Béatrice MARIOTTE



DEPARTEMENT DE
MEURTHE-ET-MOSELLE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE DOMGERMAIN

Séance ordinaire du 04/03/2026

L'an deux mil vingt-six, le quatre mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Géraldine DEBONNET.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 11

Absents : 2

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme DEBONNET Géraldine, M. GEORGE Yvan, Mme WIOLAND Nathalie-Marie, M. FRANCESCHI Alain, Mme MARC Françoise, Mme MULLER Marianne, M. VERGNE Alain, M. CHANDY Alain, M. LABRIET Daniel, Mme MARIOTTE Béatrice, Mme BEAUX Caroline

Procuration(s) :

M. CHARTREUX Fabrice donne pouvoir à M. FRANCESCHI Alain

Etai(ent) absent(s) :

M. SEVRIN Charlie

Etai(ent) excusé(s) :

M. CHARTREUX Fabrice

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme MARIOTTE Béatrice

Date de convocation
27/02/2026

2026-16: TRAVAUX DE SECURISATION D'UN MUR SEPARATIF PRIVATIF: PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL ET DEMANDE DE SUBVENTION

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

et publication du :

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le mur séparatif privatif, situé sur le terrain du logement communal rue de la poste, présente d'importantes fissures et des désordres structurels compromettant sa stabilité.

Cette situation constitue un danger potentiel pour les occupants du logement communal ainsi que pour les occupants de la maison voisine.

Afin de prévenir tout risque pour les personnes et les biens, il est donc nécessaire de réaliser des travaux de sécurisation consistant notamment à démolir la partie de mur la plus fragilisée, créer un poteau de renfort, procéder au scellement d'aciers pour assurer la liaison avec le mur existant et mettre en œuvre des armatures de renfort afin de garantir la stabilité et la pérennité de l'ouvrage.

Ce projet peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle dans le cadre du Fonds Solidarité Communes.

Le plan de financement prévisionnel de ces travaux serait alors le suivant :

DEPENSES H.T		RECETTES	
Travaux	32 797.50 €	Conseil Départemental 54 (Fonds Solidarité Communes)	20 000.00 €
		Fonds propres	12 797.50 €
TOTAL	32 797.50 €	TOTAL	32 797.50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- Approuve le projet de réalisation des travaux de sécurisation du mur séparatif privatif pour un montant estimé de 32 797.50 € H.T. ainsi que son plan de financement prévisionnel ci-dessus.
- Décide de solliciter une subvention au Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle au titre du Fonds Solidarité Communes
- Autorise le Maire à signer tout acte utile à ce dossier ainsi que pour la constitution du dossier de demande de subvention

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à DOMGERMAIN

Le Maire,
Géraldine DEBONNET



La secrétaire de séance,
Béatrice MARIOTTE

